

ARRÊTÉ.

Inventaire des Sites  
dont la conservation présente  
un intérêt général

Secrétaire d'Etat  
LE MINISTRE/DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

~~Sur la proposition du Comité de protection des monuments naturels et des sites~~ Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942;

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

*A* Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble de la ferme fortifiée et du parc du domaine de CANDIE à LAFOURGUETTE-TOULOUSE (Haute-Garonne) dont le périmètre s'établit comme suit : - au sud-est : le ruisseau de SAUDRUNE - au sud-ouest le chemin de Portet à St-Simon - au nord-ouest : une ligne fictive droite prolongeant la limite nord-ouest de la parcelle 197 - au nord-est une ligne fictive prolongeant la ligne de séparation entre les parcelles 214 et 215.

*au del,*  
L'inscription vise les plantations, douves, plans d'eau, chemins, bâtiments (façades, élévations, toitures) et sol des parcelles cadastrales n° 197.198.200.201.203 à 206-  
*207* - 208. à 214. 217.218 de la section X de Candie ~~B~~ dont le propriétaire est M. Jean BARY - domaine de Candie à LAFOURGUETTE-TOULOUSE.

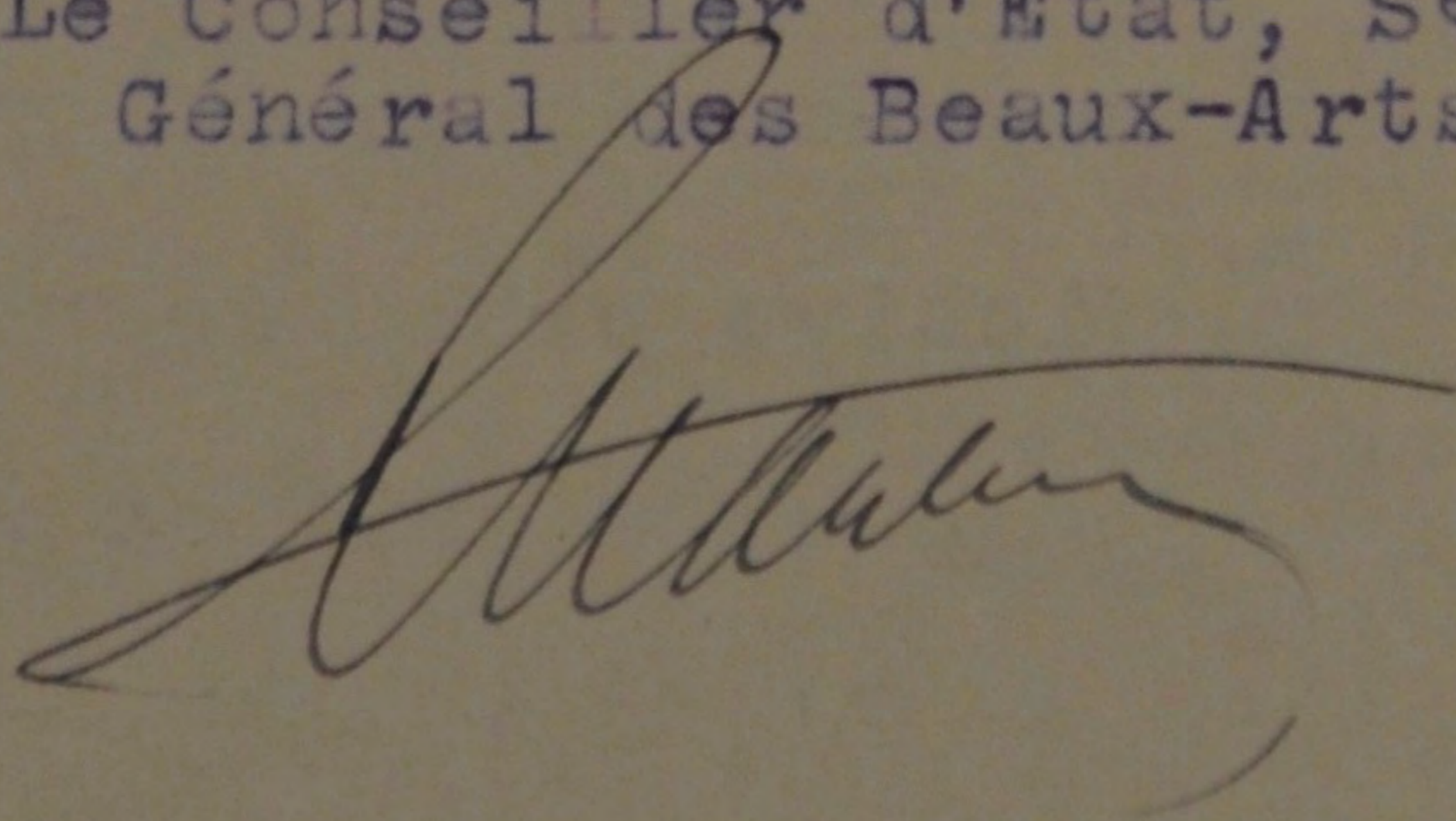
ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de LAFOURGUETTE-TOULOUSE et au propriétaire intéressé

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 22 OCT 1942

Par délégation  
Le Conseiller d'Etat, Secrétaire  
Général des Beaux-Arts,



## SITES

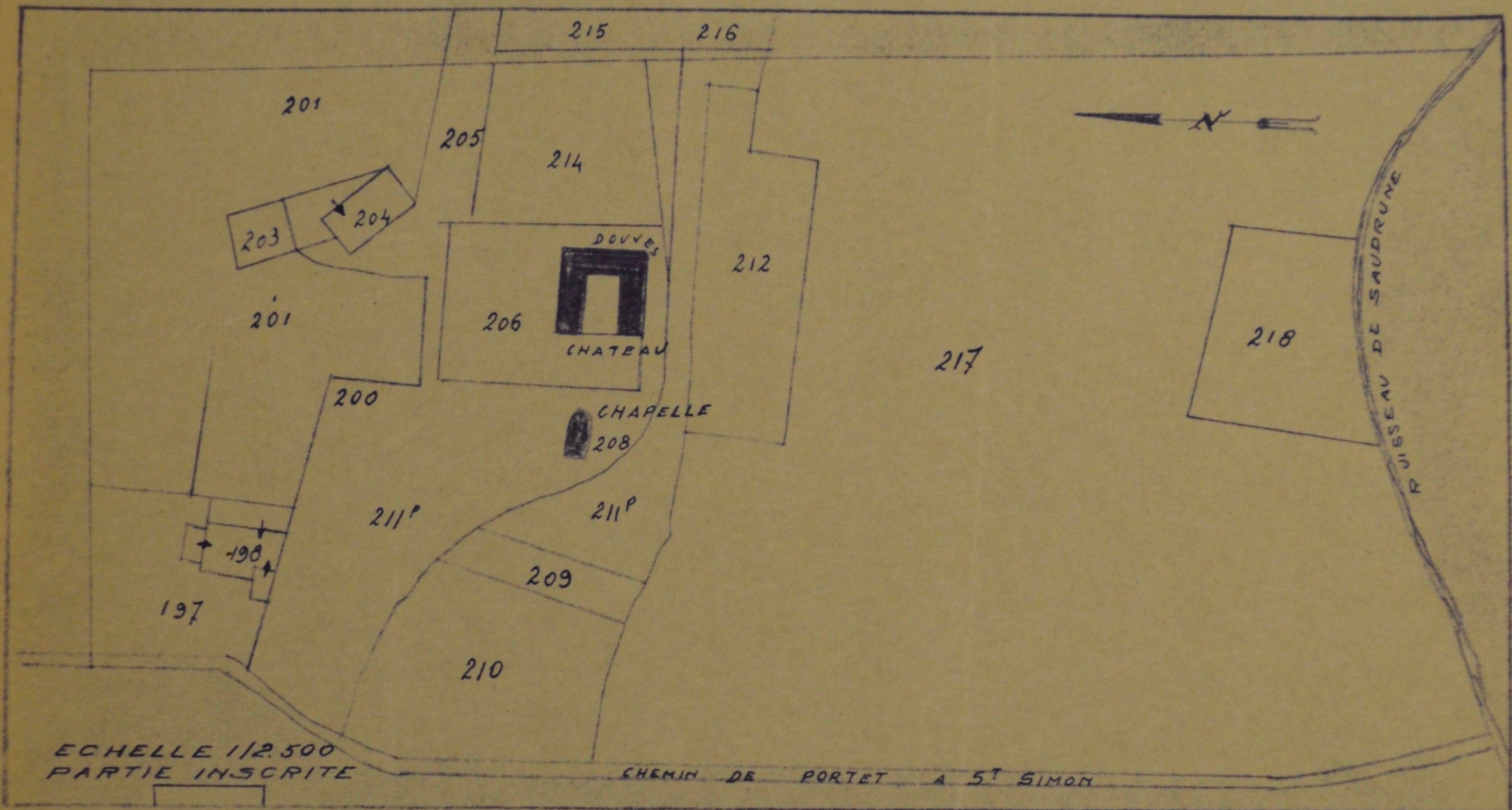
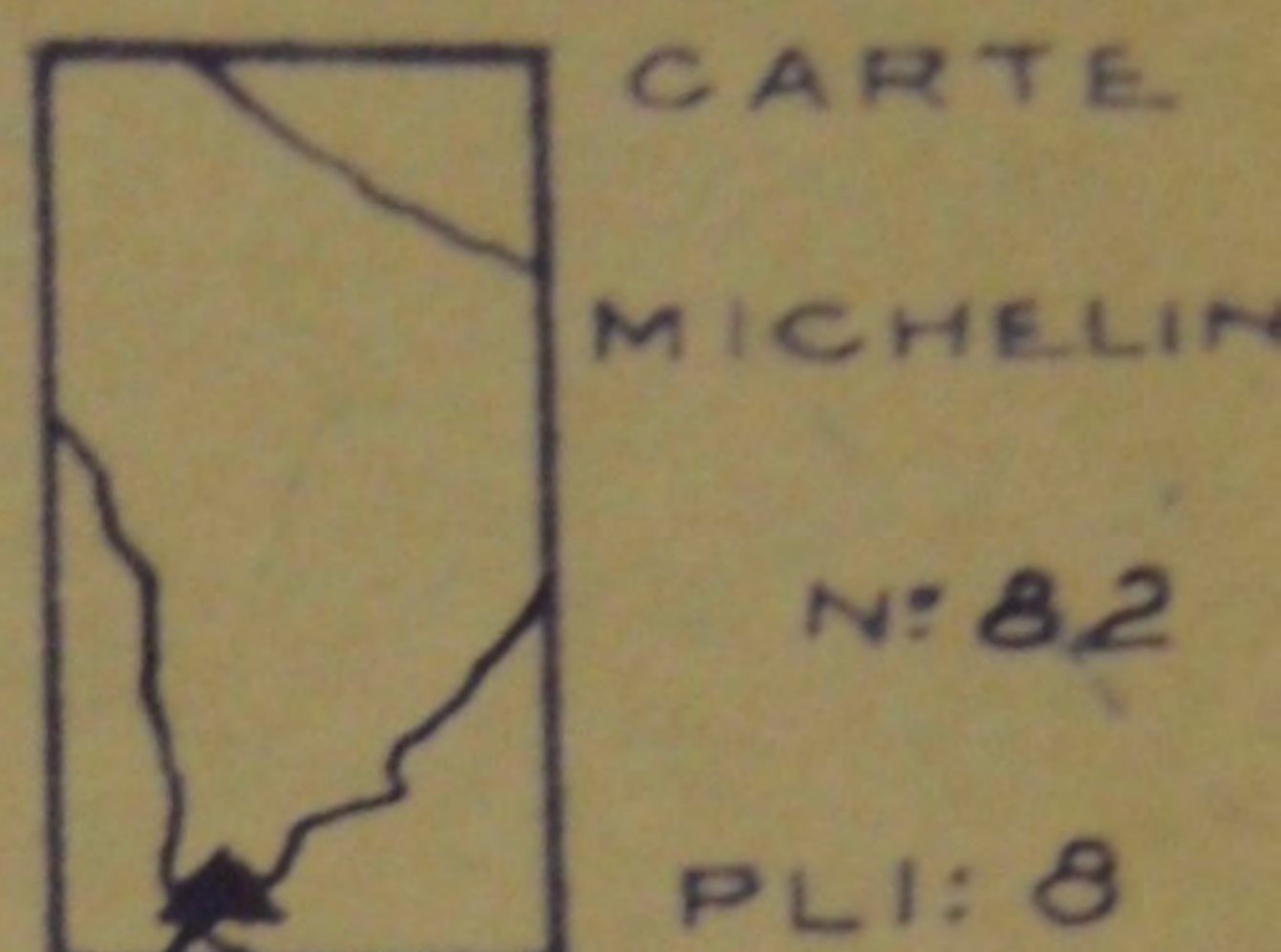
## CHATEAU ET PARC

COMMUNE : LAFOURGUETTE

CANTON : TOULOUSE

ARROND<sup>T</sup> : TOULOUSE

INSCRIPTION

ARRETE DU 22 OCTOBRE 1942

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble de la ferme fortifiée, du parc du domaine de Candie à LAFOURGUETTE- TOULOUSE (Haute-Garonne) dont le périmètre s'établit comme suit :

- au Sud-Est : le ruisseau de SAUDRUNE;
- au Sud-Ouest: le chemin de Portet à St-Simon
- au Nord-Ouest: une ligne fictive droite prolongeant la limite nord-ouest de la parcelle 197
- au Nord-Est: une ligne fictive prolongeant la ligne de séparation entre les parcelles 214 et 215.

L'inscription vise les plantations, douves, plans d'eau, chemins, bâtiments (façades, élévations, toitures) et sol des parcelles cadastrales Nos 197, 198, 200, 201, 203 à 206, 208 à 214, 217, 218 de la section X de CANDIE.

Pour copie conforme  
Le Chef du Bureau  
des Sites

Par délégation  
Le Conseiller d'Etat  
Secrétaire Général des Beaux-Arts

signé: L. HAUTEBOUR